



Vous aimez la programmation musicale de qualité,  
adhérez et/ou soutenez l'association Eté musical en Sud Morvan

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél - Courriel \_\_\_\_\_

Cotisation :15 euros par personne

Don : \_\_\_\_\_

à partir de 30 euros - soit 10€ compte-tenu de la déduction fiscale

Règlement à libeller à l'ordre de Eté Musical en Sud Morvan et à adresser,  
accompagné du présent appel, à la trésorerie de l'association,  
chez Catherine de Chessé Monteuilon 58170 LUZY

*L'association Eté Musical en Sud Morvan, organisme à gestion désintéressée, qui a pour activité principale la présentation d'œuvres musicales, est habilitée à délivrer un reçu fiscal ouvrant droit à une déduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don versé par un particulier dans la limite de 20% du revenu imposable. Décret n°2019-559 du 6 juin 2019 - Article 200 du CGI.*